

Compte-rendu du CTSD
(comité technique spécial départemental) du jeudi 2 juillet 2020



Après les déclarations préalables, Mr Bablon dit qu'il remercie l'ensemble des personnels pour la qualité du travail mené pour assurer la continuité pédagogique.

Les membres de la FSU ajoutent que c'est grâce à leur matériel personnel que les enseignants ont pu réaliser cette continuité.

Le montant de la prime versée aux enseignants éligibles sera principalement sur le premier pallier soit 300 Euros. Certains enseignants qui n'ont pas effectué le nombre de demi journées nécessaires ne percevront pas cette prime (environ 50%).

Mr Bablon explique que l'inquiétude que l'on peut avoir sur les 2S2C n'a pas lieu d'être. Même si on ne sait pas ce qu'il va devenir, ce dispositif avait pour objectif de permettre l'alternance et l'aménagement du temps des élèves. Il fera certainement partie du plan mercredi l'an prochain. Il n'y a pas l'idée que les enseignants d'EPS, d'Éducation Musicale et d'Arts Plastiques soient remplacés ainsi par des vacataires. Sur les vacances apprenantes, M Bablon rappelle que le ministère de l'Éducation Nationale va absorber Jeunesse et Sport en janvier 2021 et qu'il y a donc un équilibre à trouver entre continuité et aménagements globaux.

Les membres de la FSU ajoutent qu'il ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas une déclaration claire sur la fin du dispositif 2S2C car nous venons d'apprendre, une nouvelle fois par voie de presse, que le Ministre envisage la rentrée comme « normale ». C'est-à-dire qu'il part sur le scénario le plus favorable, il ne prévoit rien d'autre. Ce qui est inquiétant car le risque existe toujours. On peut se retrouver devant le fait accompli en septembre/octobre et devoir mettre en place des mesures bancales ou inventer l'eau tiède avec des vacances apprenantes.

Sur les vacances apprenantes justement, Mr Bablon répond qu'il y a une quarantaine de projets, certains correspondant à des établissements ouverts fin août.

Sur la rentrée 2020, Mr Bablon n'a aucune indication précise. Le Ministre espère une rentrée normale sans protocole sanitaire. Il en saura davantage le 24 août car il a une réunion avec lui. Des scénarios, à l'initiative de certains chefs d'établissement, pour éviter le brassage des élèves sont sur la table dans le second degré : plusieurs services de cantine, sédentariser les élèves dans des salles, réflexion sur le temps scolaire (cours d'1h30)...

Des projets sur le thème de l'hygiène devraient aussi se mettre en place.

A l'INSPE, une formule hybride présentiel/distanciel est en réflexion.

Les membres de la FSU ajoutent qu'en Belgique, un plan de reprise sur 4 niveaux a été imaginé.

Il est étonnant que le ministre Belge prévoit différents scénarios et que le ministre Français ne prévoit rien.

(Pour ceux que ça intéresse, le protocole belge est sur notre site, [ici](#).)

Rentrée 2nd degré :

3058 élèves en 6ème dans le public (contre une prévision de 3035 élèves en mars).

En SEGPA, 62 élèves en 6ème (contre une prévision de 74 élèves en mars).

311 élèves partent des écoles publiques pour être scolarisé dans le privé ou dans un autre département.

Dérogations :

Sur les dérogations, 223 demandes dans l'Aube. Les motifs ainsi que le nombre qui ont été acceptés sont dans l'ordre de priorité :

Type de demande	Nombre de demandes	Demandes accordées
Handicap	3	3
Médical	0	0
Boursier	8	8
Fratrie	57	57
Domicile	27	24
Parcours particuliers	53	49
Autres motifs	75	51
Total	223	192

Les 24 demandes pour « convenances personnelles » (autres motifs) et les 3 demandes pour le motif « domicile » refusées le sont pour cause de manque de places disponibles.

Les 4 demandes « parcours particuliers » refusées le sont car les élèves n'ont pas réussi les tests sportifs.

Les établissements où il y a des demandes de dérogations entrantes refusées sont :

Camus (2), Ervy-Le-Châtel (2), Beurnonville (9), Marie Curie (10), Bouilly (2), Brossolette (3), Gaston Bachelard Bar-Sur-Aube (3).

Les membres de la FSU demandent pour quels motifs le nombre de dérogations sortantes sur 4 établissements est si important : Jacobins (26), Brossolette (21), Pithou (31), Beurnonville (17). Surtout qu'elles sont majoritairement accordées (sauf aux Jacobins, 16 accordées sur 26).

Mr Bablon répond qu'il y a un évitement des familles. L'administration ne peut pas refuser ces demandes car la plupart sont justifiées pour les motifs « parcours particuliers » et « fratrie ».

Sur les Jacobins, il y a une volonté d'attirer les familles en faisant un travail sur l'image de l'établissement en créant des classes bilingues Anglais-Allemand et Anglais-Italien.

Mr Bablon explique que l'évitement à Pithou est probablement en train de se réduire, notamment en travaillant sur le climat scolaire avec les cours d'1h30.

Ajustement 6ème :

Ouverture d'une classe de 6ème supplémentaire à Brossolette.

Ouverture d'une classe de 6ème supplémentaire à Romilly Noyer Marchand.

Ouverture d'une classe de 6ème supplémentaire à Marie Curie.

Fermeture d'une classe de 6ème à Ervy-Le-Châtel.

Fermeture d'une classe de 6ème à Eureka, Pont-Sainte-Marie.

Ajustement autres niveaux :

Ouverture d'une classe de 4ème supplémentaire à Piney.

Ouverture d'une classe de 5ème supplémentaire aux Jacobins.

Ouverture d'une classe de 3ème supplémentaire à Vendevre.

Enveloppe supplémentaire pour cause de dépassement des seuils :

Rappel sur les seuils :

28 élèves en 6ème, 29 sur les autres niveaux, 25 en Éducation Prioritaire, 36 en lycée.

12h pour Arcis-Sur-Aube sur le niveau 6ème.

4h pour Brienne sur le niveau 4ème.

4h pour Ervy-Le-Châtel sur le niveau 6ème.

4h pour Lusigny sur le niveau 4ème.

3h pour Méry sur le niveau 4ème.

Les membres de la FSU expliquent qu'ils sont opposés à ce dispositif et qu'ils veulent que l'ouverture d'une classe supplémentaire soit automatique dès que les seuils sont dépassés. Le problème de l'enveloppe supplémentaire étant qu'elle est tellement faible, qu'une infime partie des disciplines, souvent les mêmes, ne peuvent en bénéficier pour faire quelques dédoublements.

Ouverture dispositifs :

UPE2A à Bachelard Bar-Sur-Aube.

Augmentation des moyens pour l'UPE2A au lycée des Lombards (passage de 12 à 18h).

Bilangue Anglais-Allemand amorçage à Ervy-Le-Châtel.

Bilangue Anglais-Allemand continuité aux Jacobins.

Bilangue Anglais-Italien amorçage aux Jacobins.

LV2 Espagnol 5ème à Marie Curie + 3h pour les élèves de 4ème-3ème déjà scolarisés à Marie Curie qui suivait l'enseignement par le CNED.

Athlétisme à Arcis-Sur-Aube.

Escalade à Marie Curie.

Handball à Romilly Noyer Marchand.

Basketball et football féminin à Chrestien de Troyes.

TRMD :

Les membres de la FSU expliquent qu'il y a des établissements où il existe des problèmes en terme de dialogue social notamment sur la répartition des moyens. Des tensions subsistent car certains chefs d'établissement ne présentent pas une répartition pendant le second trimestre et attendent la fin d'année scolaire, sans dialogue avec les équipes, pour présenter un TRMD au dernier moment. Certains collègues découvrent même certains projets auxquels ils sont associés fin juin. Alors qu'il y a des recommandations du ministère et du conseil d'Etat, il n'est pas normal que les collègues soient informés de la répartition fin juin-début juillet.

De plus, nous ajoutons qu'il n'est pas toujours acquis que les documents soient donnés 10 jours avant le CA (notamment le tableau de répartition).

Mr Bablon explique qu'il est d'accord, il faut une présentation du TRMD en toute transparence pendant l'année.

Questions FSU :

- Quelles modalités de demande sont mises en place dans l'Aube pour le « forfait mobilités durables » ?

C'est acté par le gouvernement mais il n'y a pas encore les détails sur les procédures de mise en place. Le cadrage financier est en attente du Ministère, la DSDEN n'a donc pas d'information sur la mise en place et les modalités de demande.

Les membres de la FSU ont demandé qu'une souplesse dans le calendrier soit accordée car il faut faire les demandes avant le 31 décembre de l'année en cours pour obtenir le « forfait

mobilités durables » pour l'année suivante.

Dans le [décret relatif au versement du forfait "mobilités durables"](#) dans la fonction publique de l'Etat et son [arrêté d'application](#) qui sont parus au Journal officiel de dimanche 10 mai, il est précisé que « *peuvent également bénéficier du « forfait mobilités durables » les personnels civils et militaires : des établissements publics de l'Etat, après délibération du conseil d'administration de l'établissement* ».

Il est donc nécessaire d'avoir une réponse concrète car il faut sûrement que cela passe pendant le 1er CA d'installation après les élections. Nous demandons aussi quelles seront les missions des chefs d'établissement qui devront vérifier si les collègues viennent en vélo ou font du covoiturage.

- Quelle est la carte, la composition et l'organigramme de chaque PIAL pour la rentrée ?

11 PIAL cette année.

14 supplémentaire à la rentrée prochaine pour qu'il puisse y avoir un PIAL par secteur collège.

La carte avec les pilotes et coordonnateurs (directeurs d'école, référent ULIS, directeur de SEGPA, CPE ...) sera donnée lorsqu'elle sera finalisée.

Des formations croisées AESH/enseignants ont été organisées.

- Suite a des rumeurs de délabellisation, où en est-on de la redéfinition de la carte de l'Éducation Prioritaire ?

Les membres de la FSU expliquent que suite au rapport Mathiot-Azéma et son paragraphe intitulé « la délabellisation », des craintes de la fin des établissements classés REP dès la rentrée 2021 existent afin de transformer ces moyens en allocation progressive des moyens pour tous les établissements. Qu'en est-il donc de la prime ? Du seuil de 25 élèves ? Des bonifications pour les mutations ? De l'accès à la classe exceptionnelle ?

Mr Bablon explique que le Ministre n'a pas encore tranché mais qu'il y a un objectif de surclasser les établissements ruraux.

